

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 21 août 2017 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 mai 2017 à 18 h 30.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 17 juillet 2017 à 18 h 45.
- 4. Administration, finances et qualité des services**
 - a) Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement # AG-037-2017 décrétant un emprunt de 189 400 \$ pour la construction de trottoirs sur le chemin Fridolin-Simard.
 - b) Présentation du règlement # AG-033-2015-A02 modifiant les dispositions 2.1.3 et 2.1.4.4 relatifs à la composition des officiers et les exigences d'officier TPI.
 - c) Avis de motion du règlement # AG-033-2015-A02 modifiant les dispositions 2.1.3 et 2.1.4.4 relatifs à la composition des officiers et les exigences d'officier TPI.
 - d) Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite (OMH) - Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2016.
- 5. Sécurité publique**
 - a) Acceptation de la démission de M. Louis-Philippe Guay, membre directeur du comité de sécurité civile.
 - b) Dépôts des comptes rendus des rencontres du comité de sécurité civile tenue le 4 avril 2017 et le 31 juillet 2017.
 - c) Annulation de constat émis # 2017-inc-016 – 5, Place De Blois.
 - d) Annulation de constat émis # 2017-inc-011 – terrain, rue des Golfeurs.
 - e) Annulation de constat émis # 2017-inc-021 – 62, rue du Lac-des-Sommets.
- 6. Réseau artériel et hygiène du milieu**
- 7. Communication, culture et promotion touristique**
- 8. Correspondance.**
- 9. Affaires nouvelles.**
- 10. Période de questions.**
- 11. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres présents et constate le quorum.

AG-852-08-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-853-08-2017

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 15 MAI 2017 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire

du conseil d'agglomération tenue le lundi 15 mai 2017 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 mai 2017 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-854-08-2017

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 17 JUILLET 2017 À 18 H 45.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 17 juillet 2017 à 18 h 45 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 17 juillet 2017 à 18 h 45 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT # AG-037-2017 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 189 400 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LE CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD.

La greffière, madame Judith Saint-Louis, dépose conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 8 juin dernier pour le règlement d'emprunt # AG-037-2017 décrétant un emprunt de 189 400 \$ pour la construction de trottoirs sur le chemin Fridolin-Simard. Ce dernier atteste l'approbation des personnes habiles à voter, aucune demande n'ayant été enregistrée sur un nombre minimal de 308 pour exiger un référendum.

4. b) PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # AG-033-2015-A02 MODIFIANT LES DISPOSITIONS 2.1.3 ET 2.1.4.4 RELATIFS À LA COMPOSITION DES OFFICIERS ET LES EXIGENCES D'OFFICIER TPI.

Le président, monsieur Gilles Boucher, procède à la présentation du projet de règlement # AG-033-2015-A02 modifiant l'article 2.1.3 relatif à la composition des officiers au sein du Service de sécurité incendie en ajoutant un poste de lieutenant prévention et en réduisant un poste de lieutenant pompier et l'article 2.1.4.4 relatif aux exigences d'officier TPI conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) suite à la nomination de la TPI, madame Moira Smith, au poste de lieutenant prévention.

Toute personne le désirant peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

4. c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-033-2015-A02 MODIFIANT LES DISPOSITIONS 2.1.3 ET 2.1.4.4 RELATIFS À LA COMPOSITION DES OFFICIERS ET LES EXIGENCES D'OFFICIER TPI.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # AG-033-2015-A02 sera présenté, pour étude et adoption, afin de décréter les modifications au règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies soit à l'article 2.1.3 relatif à la composition des officiers au sein du Service de sécurité incendie en ajoutant un poste de lieutenant prévention et en réduisant un poste de lieutenant pompier et soit à l'article 2.1.4.4 relatif aux exigences d'officier TPI en l'adaptant à cette nouvelle situation.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie dudit règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète.

AG-855-08-2017

4. d) OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-MARGUERITE (OMH) - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016.

ATTENDU la résolution # AG-747-12-2015 prise le 14 décembre 2015 par laquelle ce conseil acceptait les prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au montant de 140 509 \$ et un déficit prévu au montant de 66 834 \$;

ATTENDU que l'Office dépose ses états financiers pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016 ;

ATTENDU que les résultats démontrent un déficit réel pour l'année 2016 au montant de 60 001.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prenne acte du dépôt des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation (OMH) et autorise le Service de la trésorerie à procéder aux écritures comptables requises pour le paiement représentant dix pour cent (10 %) du déficit soit 6 000.10 \$.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

AG-856-08-2017

5. a) ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. LOUIS-PHILIPPE GUAY, MEMBRE DIRECTEUR DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE.

ATTENDU la correspondance reçue le 19 juillet 2017 de monsieur Louis-Philippe Guay, directeur bénévole au sein du Service de sécurité civile de l'Agglomération nous informant de sa démission à ce titre ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur du Service de sécurité civile, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Louis-Philippe Guay, à titre de directeur bénévole au sein du Service de la sécurité civile, le remercie de ses précieux services et lui souhaite bonne chance dans la réalisation de ses activités futures.

AG-857-08-2017

5. b) DÉPÔTS DES COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE TENUE LE 4 AVRIL 2017 ET LE 31 JUILLET 2017.

ATTENDU les réunions du comité directeur de la Sécurité civile de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenues les 4 avril 2017 et 31 juillet 2017 ;

ATTENDU les comptes rendus rédigés par le directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur de la sécurité civile, monsieur Pierre Tessier et déposés par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prenne acte des commentaires et recommandations du comité.

AG-858-08-2017

5. c) ANNULATION DE CONSTAT ÉMIS # 2017-INC-016 – 5, PLACE DE BLOIS.

ATTENDU qu'un constat d'infraction #2017-inc-016 a été émis au montant de 271,00 \$ pour une intervention en date du 3 juillet dernier au 5, Place De Blois à Ville d'Estérel ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur du Service de sécurité civile, monsieur Pierre Tessier, favorable à l'annulation justifiée dudit constat dont le contrevenant mentionné s'est révélé ni en cause ni en faute après révision ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et annule le constat d'infraction # 2017-inc-016 au montant de 271.00 \$.

AG-859-08-2017

5. d) ANNULATION DE CONSTAT ÉMIS # 2017-INC-011 – TERRAIN, RUE DES GOLFEURS.

ATTENDU que deux constats d'infraction dont le constat d'infraction # 2017-inc-011 ont été émis au montant de 271.00 \$ chacun pour une intervention en date du 12 juin dernier sur un terrain rue des Golfeurs ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur du Service de sécurité civile, monsieur Pierre Tessier, favorable à l'annulation justifiée du constat # 2017-inc-011 dont le motif n'était pas valable après révision ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et annule le constat d'infraction #2017-inc-011 au montant de 271.00 \$.

AG-860-08-2017

5. e) ANNULATION DE CONSTAT ÉMIS # 2017-INC-021 – 62, RUE DU LAC-DES-SOMMETS.

ATTENDU qu'un constat d'infraction # 2017-inc-021 au montant de 271,00 \$ a été émis suite à une intervention en date du 15 juillet dernier au 62, rue du Lac-des-Sommets ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur du Service de sécurité civile, monsieur Pierre Tessier, favorable à l'annulation justifiée dudit constat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et annule le constat d'infraction émis # 2017-inc-021 au montant de 271,00 \$ émis suite à l'intervention en date du 15 juillet dernier au 62, rue du Lac-des-Sommets.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

7. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-861-08-2017

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 38, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière